

BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

MARS 2024

n° 842

L'ÉDITO

Biens de section et biens sans maître

Le conseil municipal a décidé de lancer les procédures administratives pour incorporer dans le patrimoine communal les biens de section et les biens sans maître.

Un bien de section est un bien dont la jouissance revient à une communauté villageoise. De tailles et de natures variables, ces biens sont souvent liés à l'agriculture vivrière passée. Ils peuvent être des parcours et pâturages, des terrains ayant évolué en friche où étant devenus des forêts spontanées ou ayant bénéficié de plantation forestière, mais également du patrimoine bâti (puits, four, moulin, lavoir) en état de conservation variable.

Sur la commune de Peyrelevade, au moins, depuis le remembrement, il n'y a plus aucune section active dans aucun village. Pour autant, au niveau du cadastre, un certain nombre de parcelles, parfois pour des surfaces minimes, appartiennent encore à des sections villageoise.

C'est le cas, dans les villages suivants : Le Rat, Neuvielle, Giat, Petit Billoux, Négarioux, Ludinas, Servières, Vinzannet, Chouzioux, Plazanet, Bourroux, Cezeyrat et Vinzan, pour une surface totale de 2 ha 69 a. La parcelle la plus emblématique étant celle de la chapelle du Rat, pour laquelle une réunion spécifique sera organisée avec les habitants du village.

Les biens sans maîtres. Il s'agit soit des biens dont le dernier propriétaire connu est décédé et dont la succession est ouverte depuis plus de 10 ans, soit des biens dont le propriétaire est inconnu et dont la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans. D'après un premier recensement, ces parcelles pourraient représenter une surface de 15 ha à intégrer dans le patrimoine communal. En fonction de leur intérêt, elles pourraient ensuite être revendues à des riverains. La commission communale des impôts s'est réunie en février pour participer à cette procédure.

L'équipe municipale.

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :

-de Thierry **BAUDUIN**, le 27 janvier à Ussel, à l'âge de 67 ans, domicilié route du Rat

-de Jean-François **BROUSSOULOUX**, le 4 février à Brive-la-Gaillarde, à l'âge de 64 ans, domicilié au Rat

-de Fernand **LE DREFF**, le 10 février à Peyrelevalade, à l'âge de 85 ans, domicilié rue du champ de foire, veuf de Jeanne ROUDEIX;

-de Bernard **GAILLARD**, le 18 février à Brive-la-Gaillarde, à l'âge de 76 ans, domicilié route des Pausas, époux de Michelle BIARDOUX

-de Yvette **BRETON** (dite « *Cacou* »), le 18 février à Bordeaux, à l'âge de 74 ans, domiciliée allée des 4 vents

-de Eva **DAUGÉRAT**, le 23 février à Peyrelevalade, à l'âge de 92 ans, veuve d'Aimé FLACASSIER, domiciliée à Neuville

Remerciements :

« Marie-José Riestra sa compagne, Benoit, Arnaud et Geoffrey ses enfants, ses belles-filles, ses petits-enfants, son frère et ses sœurs, ses neveux et nièces ainsi que toute la famille vous remercient pour vos témoignages et vos marques de sympathie après la disparition de Jean-François Broussouloux, qui nous ont profondément touchés »

« Mme Michelle Gaillard, ses enfants et petits-enfants remercient toutes les personnes pour leurs marques de sympathie et leurs témoignages lors du décès de Bernard survenu le 18 février 2024. Merci au Dr Prioux et son équipe, au pharmacien M. Mouveroux, aux infirmières libérales et à son aide ménagère. »

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les membres de la société de chasse ont la tristesse de vous faire part du décès de leur présidente

Mme Yvette BRETON
dite « *Cacou* »

Et témoignent toute leur sympathie à sa famille, et à ses proches.

Ainsi, M. Christophe FERRIERE succède par intérim à la présidence de l'association.

RÉUNION DES ASSOCIATIONS



Sport, culture, animation, etc. ... Une vingtaine d'associations Peyrelevaladoises aux vocations diverses et variées étaient représentées au rendez-vous annuel. Toutes ont dressé leur bilan et annoncer leurs projets et dévoiler leur calendrier. L'occasion aussi de créer un maillage inter-associatif.

Bravo et merci à tous les bénévoles qui font vivre la commune.

SOCIAL



-Instance de coordination de l'autonomie (antenne de Sornac) : suite à la dissolution de l'association et au transfert de compétences au conseil départemental de la Corrèze, Mme GUEROUAF est désormais joignable au 05.55.19.19.19 ou auprès de la maison du département de Sornac au 05.19.07.81.62.

-Assistante sociale, permanence à la mairie de Peyrelevalade les jeudis matins, prise de rendez-vous auprès de la MSD de Meymac au 05.19.07.83.12

Le secrétariat de mairie et les élus chargés des affaires sociales restent à votre disposition pour tout accompagnement que vous jugerez nécessaire, pour vous mettre en relation avec les intervenants.

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi &
vendredi
14h-17h30
**sur rdv
uniquement**

LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections (européennes du dimanche 9 juin 2024) il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. **L'inscription** sur les listes électorales peut être réalisée jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin (soit **avant le 30 avril 2024**).

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

-avoir le **droit de vote** (posséder la nationalité française, être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin et jouir de ses droits civils et politiques) **ET** avoir une **attache communale** (au titre de son domicile principal, ou de sa qualité de contribuable, ou de sa qualité de gérant de société.)

N.B : les jeunes recensés sur la commune sont automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune de recensement (aucune démarche à faire, sauf si vous souhaitez voter dans une autre commune)

Plus de renseignements et inscriptions au 05.55.94.73.13.



France services



Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales directement en ligne sur service-public.fr. La maison France services se tient à votre disposition dans l'accompagnement numérique.

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Quel est le rôle du Parlement européen ?



COMPÉTENCES LÉGISLATIVES

Il participe à l'adoption des actes législatifs à égalité avec le Conseil des ministres de l'UE



COMPÉTENCES BUDGÉTAIRES

Il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union



COMPÉTENCES DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTIF

Il peut poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission européenne

Il peut recevoir des pétitions des citoyens européens

Il peut créer des commissions d'enquête

Il élit le président de la Commission et influe sur le choix des commissaires

705 EURODÉPUTÉS

(au 1^{er} février 2020)



Représentants des citoyens des États membres de l'Union européenne



Élus au suffrage universel direct tous les cinq ans



Regroupés par affinité politique et non par nationalité



Direction de l'information légale et administrative vie-publique.fr | 2021



LOCATION DES SALLES

Vous pouvez vérifier la disponibilité des salles sur notre site internet : www.peyrelevade.fr
La salle omnisports est accessible uniquement si vous adhérez à une association (Les Musclés, Boule Lyonnaise, Tennis Club)

Rappel des tarifs de location des salles :

Salle	Salle des fêtes	Salle des activités	Salles des banquets
Utilisation	Fête, spectacle (scène), projection, équipée d'un réfrigérateur et d'un évier	Animations sportives, expositions, réunions	Fêtes, anniversaire, repas, cuisine professionnelle toute équipée
Adresse	55 Rue du Limousin	51 Rue du Limousin	1 Route des Pausas
Tarifs location Peyrelevaldois	50€/événement (caution 100€)	30€/événement (caution de 100€)	150€/événement
Tarifs location hors Peyrelevade	50€/événement (caution 100€)	30€/événement (caution de 100€)	200€/événement
Tarifs location associations	Gratuité	Gratuité	100 € (assos Peyrelevade) / caution 500 € 150 € (assos hors Peyrelevade) / caution 500 €

FRELONS ASIATIQUES

En 2023, comme vous avez pu le constater, les frelons asiatiques se sont bien installés dans notre région en raison du manque de gelées... Également connus sous le nom de frelons à pattes jaunes, ce sont des insectes invasifs originaires d'Asie.

Qui sont-ils ?

Les frelons asiatiques sont des insectes sociaux de grande taille et très discrets, mesurant environ 3 cm de long. Reconnaisables à leurs pattes jaunes et à leur abdomen noir, ces insectes construisent des nids en forme de boule suspendues dans les arbres, sous les toits et dans les haies de jardins. Ils se distinguent des espèces de frelons locales par leur agressivité et leur capacité à décimer les populations d'abeilles.

Quel danger représentent ils ?

Les frelons asiatiques posent une menace sérieuse pour les populations d'abeilles domestiques et sauvages. Ils chassent les abeilles pour nourrir leurs larves, ce qui peut avoir un impact dévastateur sur les colonies d'abeilles et sur la pollinisation des cultures. De plus, leur piqûre peut être douloureuse et provoquer des réactions allergiques graves chez certaines personnes.

Pourquoi mettre des pièges en mars ?

Il est recommandé de placer des pièges à frelons asiatiques dès le début du printemps, généralement en mars, pour capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne créent de nouveaux nids. En piégeant les reines, on limite la propagation de ces insectes et cela contribue à la protection des populations d'abeilles. Les pièges peuvent être placés dans les jardins, les vergers ou près des ruches pour contrôler la présence des frelons asiatiques.

Quelques conseils ...

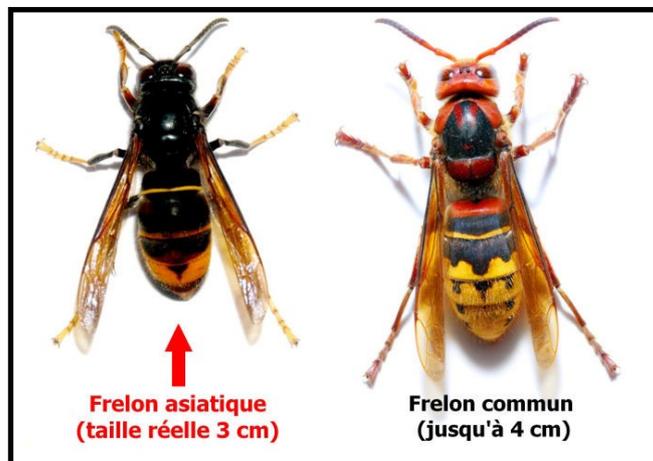
Il est déconseillé d'intervenir directement en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques en raison du danger que cela peut représenter.

Voici quelques explications et conseils à ce sujet :

Il est important de ne pas intervenir directement face à un nid de frelons asiatiques car ces insectes peuvent devenir agressifs et attaquer en groupe pour défendre leur nid (parfois plusieurs centaines en quelques secondes). Leur venin est potentiellement dangereux, et une attaque peut provoquer des réactions allergiques graves chez certaines personnes.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, il est recommandé de contacter des professionnels qualifiés en lutte antiparasitaire ou des services spécialisés pour l'élimination du nid en toute sécurité. Il est essentiel de ne pas essayer de détruire le nid soi-même pour éviter tout risque d'attaque et de blessure.

En cas de présence de frelons asiatiques dans votre environnement, il est préférable d'observer les recommandations locales et de prendre les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité et celle de votre entourage.



LOGEMENT À LOUER

Maison mitoyenne de plain-pied par le garage**Type 3 - 76,79 m2**

La COPROD, Société Coopérative HLM de la Corrèze propose un pavillon à PEYRELEVADE composé d'un salon/séjour, une cuisine séparée, 2 chambres, une salle de bain avec baignoire, un WC séparé, un cellier, un garage et un extérieur. Chauffage électrique.

Loyer de : 494,58 € + 12,00 € de provisions (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) Loyer payable à terme échu. Parc HLM: Logement conventionné, pas de frais de dossier, Dépôt de garantie 1 mois de loyer, sous conditions de revenus.

Parking & Terrain : 131 m²

Demander plus d'informations auprès de la Coprod Ussel au 05 55 46 01 90

À LOUER

**APPARTEMENT F3 À LOUER
Non meublé**

Route du Rat - Peyrelevade
330€/mois

Situé au 2ème étage, surface estimée de 80m² comprenant : 2 chambres, 1 salle de bain avec baignoire, 1 WC indépendant, 1 cuisine et 1 séjour -salle à manger, 1 cave et 1 garage

Chauffage électrique

Petit jardin commun avec le locataire du 1er étage

Immeuble et combles isolés par l'extérieur

**Pour plus d'informations contacter Mme
FOURNET au 06.33.16.01.58**

USEP



- **Nouveau bureau** : Cette année l'USEP change son bureau : nous tenions à remercier la précédente équipe pour la transmission et pour son investissement constant.

**Samedi 6 avril à partir de 19h**

à la salle des banquets de Peyrelevade
aura lieu un repas au profit de l'USEP

Choucroute

ou lasagnes végétariennes

Salade, fromages

Desserts aux trois chocolats

18€ sur place, ou 14€ à emporter (sans fromage)

Prix libre pour les moins de 12 ans.

Buvette et boum pour enfants.

Réservation (ou renseignement) avant le 1er Avril
auprès de Florian au 0603650653 ou par mail à
l'adresse : usep-peyrelevade@gmail.com

15 MARS 2024

SAINT PATRICKS

CONCERT

DÈS 19H

2014 Un verre offert à l'occasion des 10 ans du Bar La Fontaine 2024

Bar La Fontaine
PEYRELEVADE

PEYRELEVADE

LE  ORGANISE SA

2ÈME SOIRÉE ST PATRICK

SAMEDI 16 MARS 2024

À PARTIR DE 19H30, SALLE DES BANQUETS

KIR DE BIENVENUE
STEAK DE BICHE OU RÔTI DE PORC
GRATIN DAUPHINOIS
FROMAGE
PÂTISSERIE
REPAS CUISINÉ PAR NOS SOINS

18€
| ENFANT -12 9€

BUVETTE, BIÈRES

SUR RÉSERVATION AVANT LE 12 MARS, PAR SMS AU 06 69 51 41 48

THEATRE



«Les Compagnons de la Rozeille»

présentent

UNE RETRAITE MOUVEMENTEE

PEYRELEVADE (Salle des fêtes)

SAM 23 MARS À 20H30

résa au 06 08 89 58 08



En 2024 à l'AEP, on apprend à

REVALORISER UN MEUBLE

ATELIER N°1

STAGE DE 3 JOURS
AVEC RICHARD, EBENISTE,
POUR RETAPER TON PETIT MEUBLE

Les 30,31 mars et 1er avril

Infos et Inscription à l'AEP
contact@aep-ressourcerie.org
05. 55.94.74.70

Prix Libre